



Mondercange, le 11 décembre 2018

Au Collège Echevinal de la  
Commune de Mondercange

Concerne: Point 4 du conseil communal du 14 décembre 2018 – Discussion et vote du budget de la Commune de Mondercange (rectifié 2018 et initial 2019)

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur les Echevins,

Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération nos questions concernant la discussion et le vote du budget de la Commune de Mondercange (rectifié 2018 et initial 2019)

#### Recettes ordinaires

---

1. 2/320 – 744611/99001 G : *Participation de l'Etat aux frais d'exploitation du centre d'incendie à Pontpierre* – Budget 2019 : 80.000,00€  
Comment ce montant a été calculé alors que le libellé indique 250€/mois ? Existe-il une convention entre l'Etat et la Commune de Mondercange ? Si non, est-elle en train d'être négociée ?
2. 2/612 Logements à prix réduits (social) – Loyers (70.000,00€ + 40.000,00€ + 50.000,00€ = 160.000,00€)  
Tous les projets de construction de logements ont été réalisés sous la gouvernance de la majorité socialiste. Ces recettes sont considérables pour notre commune. Alors qu'il n'y pas de projet inscrit dans le budget pour continuer la politique de soutien du logement subventionné, le Collège échevinal entend-il employer ces recettes à des fins étrangères au ressort du logement ?
3. 2/650 – 708212/99001 *Charges locatives de bâtiments de la commune* – Budget 2018 : 232.520,00€ - Budget 2019 : 198.020,00€

Il ressort de cet article que la majorité de ces recettes remonte à des initiatives prises par les socialistes. Cet article est non négligeable pour notre commune. A remarquer qu'une part importante de ces recettes proviennent de la location de l'ancienne maison Loutsch. Comment le Collège échevinal envisage-t-il compenser la perte qui résulte de la résiliation du contrat de location avec l'actuel occupant ?

4. 2/850 –707280/99001 Cultes : *Remboursements de frais à charge des fabriques d'église* – Budget 2018 : 0,00€ - Budget rectifié 2018 : 8.000,00€ - Budget 2019 : 2.000,00€  
Nous vous prions de bien nous fournir des explications sur cet article budgétaire – et de nous informer de quels remboursements il s'agit ? Alors qu'il n'y a pas concordance des montants, y-a-t-il corrélation avec les articles du service des dépenses ordinaires selon lesquels les frais d'électricité et de chauffage des bâtiments culturels restent à charge de la commune ! Est-ce conforme à la législation ? N'y-a-t-il pas lieu de conclure une convention ?

#### Dépenses ordinaires

---

5. 3/111 – 615243/99001 – *Menues dépenses imprévues du collège échevinal* – Compte 2017 : 45.710,79€ - Budget 2018 : 50.000,00€ - Budget rectifié 2018 : 60.000,00€ - Budget 2019 : 60.000,00€  
Pourquoi cet article budgétaire connaît une hausse à hauteur de 10.000,00€ ? Quelles sont les dépenses que le collège échevinal comptabilise sous cet article ?
6. 3/112 – 615241/99001 – *Frais de réception – élections* – Compte 2017 : 0,00€ - Budget 2018 : 0,00€ - Budget rectifié 2018 : 0,00€ - Budget 2019 : 1.500,00€  
Quelle est l'affectation de cet article budgétaire ? S'agit-il de dépenses uniquement prévues pour les élections européennes de l'année 2019 ? Comment se fait-il que pour les élections législatives ce poste n'était pas nécessaire ?
7. 3/113 – 643400/99001 – *Commission consultatives – jetons de présence* – Compte 2017 : 7.021,70€ - Budget 2018 : 20.000,00€ - Budget rectifié 2018 : 20.000,00€ - Budget 2019 : 20.000,00€  
Cet article augmente considérablement par rapport aux années précédentes. Il est à noter qu'il s'agit de la première décision prise par la majorité actuelle d'augmenter les taux des jetons de présence des présidents et secrétaires des commissions consultatives. Comme ces postes sont presque entièrement occupés par des personnes appartenant aux partis de la majorité, on a comme l'impression que cet empressement était inspiré par le désir d'accorder des faveurs à ceux ayant soutenu la cause, cela évidemment aux frais de la caisse communale. Par contre, le collège n'a pas jugé utile de manifester une estime similaire pour le travail des autres membres des commissions. Leur rémunération reste inchangée à ce jour !
8. 3/121 – 605121/99001 – *Fourniture d'entretien des bâtiments – Mairie* – Compte 2017 : 20.327,33€ - Budget 2018 : 20.000,00€ - Budget rectifié 2018 : 22.000,00€ - Budget 2019 : 26.000,00€  
Nous demandons des précisions quant à l'augmentation de cet article budgétaire – alors que la mairie sera transformée pour un montant supplémentaire de 100.000,00€. Quelles sont les entretiens réalisés ?
9. 3/121 – 608160/99001 – *Vêtements professionnels – Masse d'habillement – portier* –

Compte 2017 : 0,00€ - Budget 2018 : 0,00€ - Budget rectifié 2018 : 4.000,00€ - Budget 2019 : 3.000,00€

Est-ce que le collège échevinal peut nous fournir les explications concernant les questions suivantes : - quels sont les vêtements qui ont été acquis au cours de l'année 2018 ? Est-ce que tous les portiers ont reçu des tenues vestimentaires ? S'il y a eu des dépenses à hauteur de 4.000,00€ au courant de l'année 2018 pourquoi un montant de 3.000,00€ est nécessaire pour l'année 2019 ? Comment est réglée la situation de la tenue vestimentaire ? Est-ce qu'il y a des instructions précises réglant l'utilisation des vêtements de service ? Est-ce que la commune se charge de l'entretien de ces vêtements ? Est-ce qu'il y a une participation des personnes concernées pour les responsabiliser ? S'agit-il d'une prime en nature pour ces personnes ? Est-ce que le collège échevinal envisage de donner une prime d'habillement à tout le personnel de notre commune ?

10. 3/130 – 612180/99001 – *Support technique service urbanisme et du développement durable* – Compte 2017 : 0,00€ - Budget 2018 : 0,00€ - budget rectifié 2018 : 0,00€ - Budget 2019 : 40.000,00€

Nous demandons des précisions quant à cet article budgétaire. Comme il s'agit d'un montant non négligeable, nous prions de nous informer sur la nature des dépenses qui sont prévues.

11. 3/130 – 648800/99001 – *Frais de fonctionnement pour le service écologique* – Compte 2017 : 19.525,14€ - Budget 2018 : 40.000,00€ - Budget rectifié 2018 : 10.000,00€ - Budget 2019 : 50.000,00€

Pourquoi cet article est si considérablement augmenté en 2019 ? Quels sont les différents postes qui sont comptabilisés sous cet article ? Quelle est la raison des fluctuations importantes enregistrées lors de chaque phase budgétaire ? Est-ce que la participation au « Klima Bündnis » fait partie intégrante de ce poste budgétaire ?

12. 3/140 - *Coordination des relations publiques* - TOTAL : Compte 2017 : 106.272,42€ - Budget 2018 : 157.000,00€ - Budget rectifié 2018 : 157.000,00€ - Budget 2019 : 305.500,00€

Ce poste budgétaire est carrément doublé. S'il est vrai que les postes de frais de publication du « Monneracher Buet » et du « Schoulbuet » sont comptabilisés sous cet article il y a cependant à remarquer qu'à nouveau des frais de réception et présentations officielles (615241) sont budgétisés avec un montant de 40.000,00€, alors qu'auparavant cet article était à 0,00€. Quelles sont les réceptions et présentations officielles organisées par la majorité au courant de l'année 2019 ?

De plus, il nous semble douteux que le montant inscrit à l'article 3/140/ 621000/99001 pour les rémunérations des deux salariés à tâches intellectuelles soit adapté à la réalité, de sorte que nous demandons des précisions à ce sujet.

13. 3/180 – 655210/99001 – *Intérêts débiteurs sur compte courant* – Compte 2017 : 1.412,45€ - Budget 2018 : 5.000,00€ - Budget rectifié 2018 : 3.500,00€ - Budget 2019 : 8.000,00€

Est-ce que le collège échevinal peut nous fournir des explications quant à cette augmentation considérable des intérêts débiteurs sur le compte courant de la commune ? Est-ce qu'il est probable que notre commune ait des dépassements considérables qui justifient une telle augmentation de cet article budgétaire ?

14. 3/253 – 612200/99001 – *Entretien et réparation des bâtiments – centre de rencontre pour jeunes & Chalet Scouts* – Compte 2017 : 9.795,74€ – Budget 2018 : 20.000,00€ -Budget rectifié 2018 : 20.000,00€ - Budget 2019 : 27.500,00€  
Est-ce que le collège échevinal peut nous informer quels entretiens et réparations seront réalisés sur les deux bâtiments en question ?
15. 3/320 – *Service de secours* - TOTAL : Compte 2017 : 185.961,93€ - Budget 2018 : 314.740,00€ - Budget rectifié 2018 : 320.740,00€ - Budget 2019 : 431.100,00€  
Pour ce poste budgétaire il y a une augmentation à hauteur de 116.360,00€.  
L'Etat participe pour un montant de 80.000,00€ - est-ce qu'il s'agit uniquement de la mise à disposition du bâtiment ? Ne devrait-il pas également prendre en charge les frais locatifs tels d'électricité, gaz, frais de nettoyage, etc. ? Il y également lieu de se poser la question si les frais relatifs aux différents postes budgétaires de formation, masse d'habillement, etc. en faveur des sapeurs-pompiers ne sont pas intégrés dans la contribution financière annuelle au CGDIS ?  
Est-ce que le collège échevinal peut nous fournir de plus amples renseignements quant à ces postes importants de notre budget ?
16. 3/441 – 612200/99001 – *Entretien et réparation des infrastructures publiques : arrêt de bus* – Compte 2017 : 78,59€ - Budget 2018 : 10.000,00€ - Budget rectifié 2018 : 3.000,00€ - Budget 2019 : 15.000,00€  
Est-ce qu'il s'agit de réparations d'un ou de plusieurs arrêts de bus ? Est-ce que le collège échevinal peut nous indiquer les arrêts de bus en question ? Dans les dépenses extraordinaires la mise en place de deux nouveaux arrêts de bus est prévue pour un montant total de 10.000,00€ (article 4/441 – 221313/19008), au vu des montants inscrits au budget, ne serait-il pas plus rationnel de réaménager tous les ans deux arrêts de bus au lieu de faire des réparations ?
17. 3/470 – 648211/99002 S – *Participation aux frais du ZARE* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 0,00€ – Budget rectifié 2018 : 0,00€ – Budget 2019 : 30.000,00€  
Est-ce que le collège échevinal peut nous fournir des explications relatives à cet article budgétaire ?
18. 3/510 – 643211/9904 – *Participation aux frais d'exploitation d'un centre de recyclage géré par le syndicat SIVEC* - Compte 2017 : 136.618,00€ – Budget 2018 : 138.803,89€ – Budget rectifié 2018 : 151.401,00€ – Budget 2019 : 168.839,00€  
Est-ce que le collège échevinal peut nous fournir des explications relatives à cet article budgétaire ?
19. 3/621 – 612200/99001 – *Entretien et réparation des infrastructures publiques – Places publiques* – Compte 2017 : 27.058,68€ – Budget 2018 : 20.000,00€ – Budget rectifié 2018 : 25.000,00€ – Budget 2019 : 50.000,00€  
Cet article budgétaire est doublé par rapport au budget initial 2018. Est-ce que le collège échevinal peut nous informer de quelles places publiques il s'agit et quels entretiens et réparations seront réalisés ?
20. 3/850 – *Cultes* – TOTAL : Compte 2017 : 11.966,51€ – Budget 2018 : 18.000,00€ - Budget rectifié : 31.500,00€ – Budget 2019 : 9.500,00€

Est-ce que le collège échevinal peut nous donner des explications pourquoi le budget rectifié est augmenté d'une somme de 31.500,00€ pour cet article budgétaire ?

Nous constatons avec satisfaction que le budget pour 2019 diminue considérablement, mais nous demandons pourquoi la commune doit continuer à payer les frais d'électricité et de gaz pour les églises de notre commune (voir nos remarques faites dans le cadre des recettes ordinaires) ? Est-ce que nous pouvons obtenir des informations complémentaires à ce sujet ?

21. 3/932 – 608160/99001 – *Masse d'habillement – chauffeur de bus* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 0,00€ – Budget rectifié 2018 : 0,00€ – Budget 2019 : 2.000,00€

Est-ce que le chauffeur de bus actuel n'a pas reçu en 2018 déjà une tenue vestimentaire ? Pourquoi ce poste figure sur le budget de 2019 ? Est-ce qu'il est envisagé d'acheter chaque année des tenues vestimentaires complémentaires ? Il se pose les mêmes questions que pour la masse d'habillement des portiers : qui se charge de l'entretien de ces tenues vestimentaires ?

#### Recettes extraordinaires

---

22. 1/180 – 194000 – *Emprunts auprès des établissements de crédit* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 0,00€ – Budget rectifié 2018 : 0,00€ – Budget 2019 : 1.250.000,00€

Est-ce que cet emprunt n'aurait pas pu être évité si l'on aurait procédé avec une meilleure mesure pour établir les dépenses ordinaires ?

Il y a lieu de constater que les recettes ordinaires augmentent de plus de 3 millions euros, de sorte qu'il est fort probable que les citoyens peuvent se poser la question si la gestion des finances communales se fait en bon père de famille.

23. 1/690 - 168000/99001 – *Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Logement.*

Le montant diminue de 1mio en 2018 à 250.000.- en 2019. Quelle est la raison ?

24. TOTAL GENERAL – Compte 2017 : 4.093.941,62€ – Budget 2018 : 2.655.150,00€ – Budget rectifié 2018 : 3.455.581,17€ – Budget 2019 : 2.561.100,00€

Il ressort clairement de ce poste budgétaire que les recettes extraordinaires diminuent continuellement sous le régime de la majorité actuelle. La raison n'est-elle pas que les activités se concentrent sur la réalisation excessive de frais d'études au détriment de projets concrets qui pourraient générer des recettes pour notre commune.

#### Dépenses extraordinaires

---

25. 4/120 – 211000/19025 – *Elaboration d'une signalétique pour les bâtiments et infrastructures communaux* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 0,00€ – Budget rectifié 2018 : 0,00€ – Budget 2019 : 50.000,00€

Lors de la présentation du budget, Monsieur le bourgmestre a expliqué qu'une signalétique sera mise en place pour notre commune. Est-ce que notre commune n'est pas de taille trop petite pour mettre en place une telle mesure ? Nous sommes d'avis que les villes comme Luxembourg, Esch/Alzette, Dudelange, Differdange avec une population de plus de 15.000 habitants peuvent avoir besoin d'une telle mesure d'identification. Nous estimons que cette dépense aurait très bien être mise à disposition pour d'autres projets.

26. 4/120 - 211000/19032 - *Etablissement d'un diagnostic sur le mode de fonctionnement de l'administration communale en vue d'une modernisation de la commune* – Budget 2019 : 100.000,00€.  
De quoi s'agit-il au juste ? Si l'idée est de réaliser un audit, il y a lieu de considérer que, dans le secteur public, la marge de manœuvre en ce qui concerne les décisions à prendre en matière de la gestion des ressources humaines est très restreinte. Vu le coût assez considérable, il faut se demander si le jeu en vaut la chandelle. Est-ce que le projet a fait l'objet d'un échange de vues avec les représentants du personnel ? Le collègue, a-t-il connaissance que cette idée fait l'objet de remous parmi le personnel communal ?
27. 4/120 – 212000/99001 – *Acquisition de matériel informatique (software) – mairie et bâtiments annexes n'ayant pas de budget propre* – Compte 2017 : 31.337,65€ - Budget 2018 : 68.662,35€ - Budget rectifié 2018 : 65.000,00€ - Budget 2019 : 75.000,00€  
Le libellé de cet article indique l'acquisition de software/licences pour serveurs et la mise en place du nouveau site internet. Est-ce que le collègue échevinal peut nous donner des informations concernant les dépenses réalisées au cours de l'année 2018 ? Le collègue échevinal peut-il nous donner plus de précisions sur ce projet ? Par quelle société sera-t-il réalisé ?
28. 4/130 – 211000/99007 – *Frais d'étude de faisabilité pour futurs projets* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 150.000,00€ – Budget rectifié 2018 : 50.000,00€ – Budget 2019 : 100.000,00€  
Est-ce que le collègue échevinal peut nous donner des explications pourquoi le budget rectifié est diminué par rapport au budget initial 2018 voté ? Quels sont les projets qui seront comptabilisés en 2019 sur cet article budgétaire ?
29. 4/220 – 221311/18017 – *Aménagement des zones « on hold » au Centre Senior « A Bosselech » à Mondercange* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 75.000,00€ – Budget rectifié 2018 : 0,00€ – Budget 2019 : 0,00€  
Est-ce que ce projet n'a pas été réalisé ? Quelle en est la raison ?
30. 4/220 – 221311/18025 – *Installation de stores pour les loggias du centre senior « A Bosselech » à Mondercange* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 75.000,00€ – Budget rectifié 2018 : 0,00€ – Budget 2019 : 0,00€  
Est-ce que ce projet n'a pas été réalisé ? Quelle en est la raison ?
31. 4/242 – 211000/18012 – *Construction d'une nouvelle maison relais au centre de Mondercange – Frais d'étude* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 200.000,00€ – Budget rectifié 200.000,00€ – Budget 2019 : 400.000,00€  
Le projet concret annoncé par la majorité s'est donc évaporé et ces frais d'études sur une période de 2 ans pour un montant de 600.000,00€ sont manifestement superfétatoires – alors qu'un projet terminé est prêt pour être entamé. Ces frais d'étude sont une dépense de deniers publics inutile.
32. 4/263 – 221311/19004 – *Transformation de l'ancienne Maison Loutsch pour les besoins de la Maison Sociale* – Budget 2019 : 300.000,00€  
La Maison Loutsch a été transformée en 2015 pour l'hébergement d'un service supplémentaire pour les citoyens de notre commune. Nous constatons que les deniers publics sont à nouveau inutilement dépensés. La création d'une Maison Sociale a d'ores et déjà été

discutée depuis des années, mais il a toujours été estimé qu'il serait plus important de sauvegarder l'anonymat des personnes nécessitant le soutien de notre office social. Nous sommes d'avis qu'il existe un fort risque que les personnes qui sont dans le besoin se sentent stigmatisées lorsqu'elles doivent prendre recours au service social qui sera dès lors logé à un endroit très exposé dans une des rues les plus fréquentées de la localité de Mondercange. Est-ce que le collège échevinal peut nous fournir des explications quant aux services qui seront logés dans ce bâtiment ?

33. 4/264 – *Agrandissement du site du CIGL à Pontpierre* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 50.000,00€ – Budget rectifié 2018 : 25.000,00€ – Budget 2019 : 20.000,00€  
Est-ce que le collège échevinal peut nous donner des explications sur qui a été réalisé en 2018 ? Et quel agrandissement respectivement quels travaux seront réalisés en 2019 ?
34. 4/320 – 223220/18026 – *Acquisition d'un camion pour les besoins des Sapeurs-pompiers des Communes de Mondercange et Reckange-Mess* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 15.000,00€ – Budget rectifié 2018 : 0,00€ – Budget 2019 : 0,00€  
Pourquoi le collège échevinal avait-il mis cette dépense dans le budget 2018, alors qu'il était parfaitement au courant de la création du CGDIS et que cette dépense serait inutile ?
35. 4/412 – 221200/19020 - *Création d'un parcours fitness dans la commune de Mondercange* – Budget 2019 : 25.000,00€  
Est-ce que cet article budgétaire concerne une élaboration d'un concept ou d'une étude de faisabilité où s'agit-il de la mise en place d'un parcours de fitness ?  
Le collège échevinal a-t-il une préférence pour une localité dans notre commune pour réaliser ce projet ?  
Nous nous posons la question si un parcours de fitness avec des ateliers à tous les 500m voire chaque km est toujours populaire en 2018 ? Ne serait-il pas plus intéressant pour les sportifs de notre commune de mettre en place un « outdoor Fitnesspark » sur un même site où chaque usager peut en profiter à son tour ?
36. 4/452 – 222100/19010 – *Modernisation du réseau communal de l'Antenne Collective en vue du développement du service IPTV ultra haut débit* – Budget 2019 : 200.000,00€  
Est-ce qu'il y a des devis qui ont été demandés auprès de certaines sociétés spécialisées en la matière ? Est-ce que la modernisation sera en sorte de pouvoir concurrencer avec les produits actuellement sur le marché ? A noter qu'un poste budgétaire à hauteur de 90.000,00€ est prévu dans le cadre de dépenses ordinaires pour l'entretien et réparation des infrastructures et réseau – Antenne collective (612200/99001).
37. 4/520 – 221200/18009 – *Canalisation pour l'amélioration de la qualité du ruisseau « Kaazebach » à la hauteur du Parc Molter – Frais d'exécution* – Budget 2019 : 150.000,00€  
Est-ce que le collège échevinal est en possession de toutes les autorisations requises de la part de l'AGE pour faire réaliser une canalisation du ruisseau ?
38. 4/611 – *Logements au prix du marché* – Budget 2019 : 0,00€  
Il est regrettable que la majorité actuelle ne fait aucun effort en ce qui concerne la création de nouveaux logements, alors qu'il s'agit du problème majeur de notre pays.  
Le projet sur le site de l'ancien terrain de football ainsi que sur le site de la ferme Witry sont tous les deux remis à 0,00€. Il n'y a aucune possibilité pour les jeunes adultes de notre société

de pouvoir compter sur des visions de nos responsables communaux en ce qui concerne le logement. Ceci est d'autant plus regrettable alors que la commune de Mondercange, dans un passé récent, a fait beaucoup de projets dans ce domaine et a même joué un rôle de précurseur au niveau national.

39. 4/624 – 211000/18003 – *réaménagement de la rue des Fleurs à Mondercange – frais d'étude*  
Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 40.000,00€ – Budget rectifié : 60.000,00€ – Budget 2019 : 0,00€

Est-ce que les travaux de réaménagements de la rue des Fleurs sont achevés ?

40. 4/624 – 222100 – *Installations techniques* - Budget 2019 : 90.000,00€

Est-ce que le collège échevinal estime qu'il y a lieu de mettre en place dans toutes les rue de nos quatre localités des indications de limitation de vitesse ? Est-ce qu'il existe un concept pour la sécurité de tous les usagers des voies publiques ? Selon la présentation de l'étude sur la mobilité lors d'un des derniers conseils communaux, il semblait que tous les problèmes seraient analysés. Est-ce que ces mesures des indicateurs de vitesse ont été discutées avec le bureau en charge ? S'agit-il de simples mesures qui sont à considérer à court terme ? Est-ce que la commission de circulation a donné son avis concernant ces projets ? Est-ce que

41. 4/625 – 221311/18014 – *Aménagement paysager du parc Molter à Mondercange avec réalisation d'un abri et d'un local sanitaire + aire de jeux* – Compte 2017 : 0,00€ – Budget 2018 : 200.000,00€ – Budget rectifié 2018 : 100.000,00€ – Budget 2019 : 500.000,00€

Quels sont les travaux qui ont été réalisés en 2018 ? Qu'est-ce qui est concrètement prévu pour 2019 alors que cette dépense a d'ores et déjà figuré au budget 2018 – et qu'en fin d'année un concours d'idées a été lancé ? Est-ce que le collège échevinal a un plan concret où est-ce qu'il s'agit d'un simple remue-méninges ?

42. 4/626 -221200/16013 – *Aménagement d'un cimetière forestier à Mondercange* – Budget 2018 : 18.539,90€.

Est-ce que le collège échevinal peut nous informer où en est le projet ?

43. 4/627 – 221311/18013 – *Construction de nouveaux ateliers communaux à Mondercange* – Budget 2019 : 2.000.000,00€

Est-ce que le collège échevinal estime que la somme de 2 millions euros sera dépensée au cours de l'année 2019, alors que nous sommes en connaissance de cause que les terrains sont en zone Natura2000 et qu'une ligne électrique à haute tension passe au-dessus de ce terrain ? Est-ce qu'il n'y a pas lieu de faire des études supplémentaires pour ce site avant d'entamer une construction ?

Quel sera le montant total pour la construction de nouveaux ateliers ? Alors qu'il s'agit sûrement d'un article budgétaire qui s'étirera sur plusieurs années ?

44. 4/650 – 221100/99001 – *Acquisition de terrains / immeubles non affectés* – Compte 2017 : 1.527,54€ - Budget 2018 : 1.008.472,46€ - Budget rectifié 2018 : 600.000,00€ - Budget 2019 : 3.500.000,00€

Est-ce que le collège échevinal peut nous informer quelles acquisitions ont été réalisées en 2018 ? Quelles sont les acquisitions prévues pour 2019 alors que la somme est triplée par rapport au budget 2018 ?



45. 4/831 - 238120/99001 – *Subside extraordinaire à l’Harmonie Municipale dans le cadre de la réfection de la façade du « Museksall »* - Budget 2018 : 75.000,00€  
Est-ce que les travaux sont achevés ? Est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins présentera un décompte au Conseil communal ? Est-ce qu’uniquement des travaux de façades ont été réalisés ? Si le montant est à voir comme subside extraordinaire forfaitaire, le libellé de l’article budgétaire est erroné et le Conseil communal a été induit en erreur lors du vote du crédit.
46. 4/910 – 211000 – *Elaboration d’un concept pour un nouveau complexe scolaire à Mondercange & Elaboration d’un concept pour un nouveau complexe scolaire à Bergem sur le site de l’ancienne ferme Witry* – Budget 2019 : 50.000,00€ & 75.000,00€  
Des dépenses pour des études de deux nouveaux complexes scolaires – est-ce que ces études sont réalistes ? Où s’agit-il d’idées ?  
Le collège échevinal peut-il nous informer sur quel site le nouveau complexe scolaire à Mondercange est projeté ?  
Ces concepts pour des complexes scolaires sont contraires à la maxime de la majorité selon laquelle les enfants doivent être en mesure de rejoindre à pied les lieux de leurs occupations. Les enfants de Bergem doivent quand même être transportés vers une maison relais dans une autre localité de la commune.
47. 4/910 – 221200/18023 – *Réaménagement des cours scolaires de l’école de Mondercange* – Budget 2019 : 250.000,00€  
Est-ce que le personnel enseignant et celui de la maison relais a été informé de ce réaménagement ? Est-ce qu’il n’est pas trop top pour réaliser les cours d’école alors qu’il sera probable que les cours ainsi rénovées devront être remises sur le métier lors d’une éventuelle construction d’une maison relais près du bâtiment scolaire ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste,  
Danielle BECKER-BAUER  
Marc BIEVER  
Marc FANCELLI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK